

Ski de fond Québec sanctionne les épreuves au programme des Jeux du Québec et les règlements de la Fédération, spécifiques aux Jeux du Québec, sont en vigueur.

Ce document comporte les éléments techniques uniquement pour ce sport. Cependant vous devrez consulter également les **Normes d'opération** (pour tous les sports) qui touchent entre autres les inscriptions, les règles d'admissibilité, les uniformes sur le site Internet de **SPORTSQUÉBEC** ([http://www.jeuxduquebec.com/Normes\\_doperation-fr-29.php](http://www.jeuxduquebec.com/Normes_doperation-fr-29.php)).

## 1. JEUX DU QUÉBEC RÉGIONAUX

### A) PRINCIPALES CATÉGORIES ADMISSIBLES

Saison 2017-2018

| ÂGE                                       | Année de naissance au 31 décembre 2017 | Sexe | Distances à respecter |
|---|--|------|-----------------------|
| A1 6-5 ans<br>A2 7ans<br>A3 8ans          | 2011-2012<br>2010<br>2009              | F    | 500m à 1500m          |
| P1 10-9 ans<br>P2 (11) ans                | 2007-2008<br>2006                      | F    | 1 km à 3 km           |
| M1 <b>12-(11) ans</b><br>M2 <b>13 ans</b> | <b>2005-2006</b><br><b>2004</b>        | F    | 3 km à 7.5 km         |
| JV1 <b>14ans</b>                          | <b>2003-2004</b>                       | F    | 3 km à 10 km          |

| ÂGE   | Année de naissance au 31 décembre 2017 | Sexe | Distances à respecter |
|---|--|------|-----------------------|
| A1 6-5 ans<br>A2 7ans<br>A3 8ans                  | 2011-2012<br>2010<br>2009              | M    | 500m à 1500m          |
| P1 9 ans<br>P2 10 ans<br>P3 11 ans<br>P4 (12) ans | 2008<br>2007<br>2006<br>2005           | M    | 1 km à 3 km           |
| M1 <b>13-12 ans</b><br>M2/JV <b>14 ans</b>        | <b>2004-2005</b><br><b>2003</b>        | M    | 3 km à 10 km          |

En caractère gras ce sont les âges officiels pour les Jeux du Québec

A - atome, P- pee-wee, M - midget, JV- juvenile

### B) AFFILIATION

Obligatoire en tout temps. Affiliation possible jusqu'à la veille de la compétition. Coûts et modalités sont établis annuellement par la Fédération de ski de fond : sanction de la course et licence pour les participants.

**2. FINALE PROVINCIALE DES JEUX DU QUÉBEC - HIVER 2019**

**A) CATÉGORIES**

| <b>ANNÉE DE<br/>NAISSANCE</b>                  | <b>ÂGE Au 31 décembre<br/>2018</b> | <b>SEXE</b> | <b>ÉPREUVES</b>  |
|--|------------------------------------|-------------|--|
| 1 <sup>er</sup> janvier au 31<br>décembre 2006 | 12 ANS                             | M F         | 2.5 km libre (individuel) M-F<br>5 km classique (masse) M-F<br>Relais sprint classique mixte*  |
| 1 <sup>er</sup> janvier au 31<br>décembre 2005 | 13 ANS                             | M F         | 2.5 km libre (individuel) F<br>5 km classique (masse) F<br>5 km libre (individuel) M<br>7.5 km classique (masse) M<br>Relais sprint classique mixte* |
| 1 <sup>er</sup> janvier au 31<br>décembre 2004 | 14 ANS                             | M F         | 5 km classique (individuel) M-F<br>7.5 km libre (masse) M-F<br>Relais sprint classique mixte*  |

\*Seul le style des relais change chaque année des Jeux entre classique et libre.

**B) COMPOSITION DE L'ÉQUIPE REPRÉSENTANT LA RÉGION**

**Athlètes :** maximum de 12 athlètes (6 garçons - 6 filles)

**Obligatoire :** 2 athlètes de 12 ans Masculins et 2 athlètes de 12 ans Féminines nés en 2006  
 2 athlètes de 13 ans Masculins et 2 athlètes de 13 ans Féminines nés en 2005  
 2 athlètes de 14 ans Masculins et 2 athlètes de 14 ans Féminines nés en 2004

**Personnel d'encadrement :** 3 personnes maximum, dont au moins une femme.  
 L'équipe d'encadrement peut être composée comme suit :  
 Obligatoirement 1 entraîneur / 8 athlètes ou moins, + 2 ent/acc  
 Obligatoirement 2 entraîneurs pour 9 à 12 athlètes +1 ent/acc

**C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS**

- 1- Tous les membres du personnel d'encadrement doivent être âgés de 18 ans et plus au moment de la tenue de l'évènement.
- 2- Chaque région doit avoir au minimum un entraîneur certifié Apprendre à s'entraîner (terrain sec et neige). Les autres entraîneurs doivent détenir une certification « Entraîneur Communautaire » ou une certification de niveau 1 en ski de fond du Programme national de certification des entraîneurs et doivent être membres de Ski de fond Québec (tarifs déterminés annuellement par la Fédération de Ski de fond).
- 3- Un des membres doit être une femme (quand l'équipe compte des athlètes féminines).

- 4- Tous les entraîneurs doivent préférablement être résidents de la région qu'ils accompagnent ou provenir d'une région limitrophe.
- 5- Chaque région doit déterminer ses propres critères de sélection du personnel d'encadrement en respectant les spécifications émises aux points 1 à 3. Ces critères doivent être diffusés officiellement auprès de tous les participants et clubs de la région avant la tenue de la première course de sélection.

N.B. Si à la date limite des inscriptions à **SPORTSQUÉBEC** pour la finale provinciale, une région n'a pas d'entraîneur répondant aux exigences minimales de certification, cette dernière pourra faire appel à la fédération - SKI DE FOND QUÉBEC - afin que celle-ci contacte des entraîneurs d'autres régions qui seraient intéressés à encadrer ce groupe d'athlètes.

#### **D) AFFILIATIONS ET MODALITÉS**

Détenir une licence de course annuelle de Ski de fond Québec. Les coûts sont déterminés annuellement par la Fédération de ski de fond.

| <b>Année de naissance</b> | <b>Coût jusqu'au 2 novembre 2018</b> | <b>Coût à compter du 3 novembre 2018</b> |
|---------------------------|--------------------------------------|--|
| <b>2004</b>               | <b>74\$</b>                          | <b>79\$</b>                              |
| <b>2005</b>               | <b>49\$</b>                          | <b>54\$</b>                              |
| <b>2006</b>               | <b>49\$</b>                          | <b>54\$</b>                              |

#### **E) MODE DE SÉLECTION RÉGIONALE**

Compétition

##### **Année hors Jeux du Québec**

La région devra avoir tenu un événement à l'hiver 2018 afin de se qualifier, peu importe la formule de compétition utilisée.

L'évènement peut être tenu dans une autre région (régions regroupées) pourvu que l'information soit transmise sur un réseau officiel (via URLS, circuit de course, journaux, site web) et que les athlètes qui y participent soient identifiés selon leur lieu d'appartenance. L'évènement doit obligatoirement être sanctionné par Ski de fond Québec.

Une seule course sanctionnée est nécessaire et il n'est pas obligatoire, mais souhaitable d'utiliser un format de course correspondant aux distances de la Finale provinciale.

##### **Année des Jeux du Québec**

- 1- La sélection doit se faire obligatoirement sur **DEUX courses** durant la saison 2019. Chaque style de course (libre et classique) doit être représenté à 50%-50% sur l'ensemble des courses de sélection.
- 2- Les jeunes doivent courir selon les âges déterminés pour la finale provinciale des Jeux du Québec.  
Garçons 12-13 -14 ans (âge au 31 décembre 2018)  
Filles 12-13 -14 ans (âge au 31 décembre 2018)

Il n'est pas nécessaire de faire la sélection selon les distances prévues à la Finale Provinciale surtout si les 2 courses ont lieu la même journée. Ex. : course de 1.5 km le matin départ individuel aux 15 secondes et 3 km en PM (même boucle 2 fois) départ de masse. Dans ce cas, la position sur la ligne de départ pourrait être en fonction des résultats du matin, pour tous.

- 3- Les athlètes sont classés en fonction des points de pourcentage obtenus à chaque course.

**Formule de calcul du % d'un skieur :**

(Temps du gagnant en secondes ÷ temps du skieur en secondes) x 100

- 4- La sélection des athlètes doit se faire en fonction du cumulatif des points (%) du meilleur résultat en style classique et du meilleur résultat en style libre. Pour deux courses de sélection, le cumulatif est constitué du % de la course libre et du % de la course classique.

**Exemple :**

| SKIEUSES  | Course 1 classique |        | Course 2 libre |        | cumulatif |
|-----------|--------------------|--------|----------------|--------|-----------|
|           | temps              | %      | temps          | %      |           |
| Catherine | 20 :53 (1)         | 100.00 | 17 :13 (2)     | 98.94  | 198.94    |
| Émilie    | 21 :07 (2)         | 98.90  | 17 :02 (1)     | 100.00 | 198.90    |
| Gabrielle | 21 :23 (3)         | 97.66  | 18 :20 (4)     | 92.91  | 190.57    |
| Geneviève | 21 :29 (4)         | 97.21  | 18 :17 (3)     | 93.16  | 190.37    |

**Classement :** Les 2 premières au cumulatif sont qualifiées pour les Jeux.

**F) ADMISSIBILITÉ**

**Pour être admissibles, les athlètes doivent répondre aux critères d'identification du niveau ESPOIR dans les catégories d'âges permises dans le cadre des Jeux du Québec.**

**ÉLIGIBILITÉ EN VUE D'UNE IDENTIFICATION ESPOIR**

Pour être éligible à une identification, l'athlète doit :

- être membre d'un club affilié au Québec;
- avoir une licence SFQ associée à ce club affilié au Québec;
- avoir une adresse permanente au Québec depuis au moins un an.

**CRITÈRES D'IDENTIFICATION DE NIVEAU "ESPOIR"**

Suite aux Finales régionales ayant lieu au plus tard le dimanche 10 février 2019, les fondeurs devront remplir les critères suivants pour être identifiés Espoir et devenir éligibles à une participation à la Finale provinciale des Jeux du Québec.

| Année de naissance | Catégorie de compétition en 2018-19 | Critères d'engagement  | Critères de résultats  |
|--------------------|-------------------------------------|--|--|
| 2004               | Juvenile 1 <sup>re</sup> année      | - Minimum de 40 séances de ski (sur neige ou ski à roulettes) dans les 365 derniers jours*<br>- Minimum de 2 courses par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours* | 45 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC) |
| 2005               | Midget 2 <sup>e</sup> année         | - Minimum de 25 séances de ski (sur neige ou ski à roulettes) dans les 365 derniers jours*<br>- Minimum de 2 courses par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours* | 40 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC) |
| 2006               | Midget 1 <sup>re</sup> année        | - Minimum de 16 séances de ski sur neige dans les 365 derniers jours*<br>- Minimum de 2 courses par Ski de fond Québec dans les 365 derniers jours*                      | 35 points de distance selon la méthode de calcul de la liste de points canadiens (LPC) |

\* 365 derniers jours : 10 février 2018 au 10 février 2019

N.B. Pour les critères complets de l'identification du niveau Espoir, veuillez-vous référer au [site web de Ski de fond Québec](#).

#### **G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE**

Un skieur doit obligatoirement représenter la région correspondant à l'adresse de son domicile.

*\*Note : Une personne a, en vertu du code civil du Québec, un seul domicile et peut avoir plusieurs résidences. Les enfants mineurs sont présumés domiciliés chez leurs tuteurs (article 80 du code civil). Dans le cas où les parents sont séparés, le domicile est situé là où le mineur passe la majorité de son temps. »*

Lorsque les père et mère exercent la tutelle mais n'ont pas de domicile commun, le mineur est présumé domicilié chez celui de ses parents avec lequel il réside habituellement, à moins que le tribunal n'ait autrement fixé le domicile de l'enfant.

#### **H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE**

- 2 courses individuelles (1 départ individuel et 1 départ de masse)
- 1 course de relais-sprint mixte (2 athlètes x 1 km x 2 vagues)

Équipes officielles : un garçon et une fille de la même région et même année de naissance. Si la délégation n'est pas complète, il est possible d'avoir 2 athlètes de sexe différent de la même région, mais d'années de naissance différentes. Ils seront classés dans le départ de l'année de naissance de l'athlète le plus âgé.

#### **I) SURCLASSEMENT**

Aucun surclassement ne sera autorisé pour compléter la catégorie des 12 ans par un jeune de 11ans. Garçons et filles.

Le surclassement sera autorisé pour compléter la catégorie des 13 ans par un jeune de 12 ans né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2006 et cette situation devra être clairement identifiée à l'inscription. Garçons et filles.

Le surclassement sera autorisé pour compléter la catégorie des 14 ans par un jeune de 13 ans né entre le 1er janvier et le 31 décembre 2005 et cette situation devra être clairement identifiée à l'inscription. Garçons et filles.

**J) SUBSTITUTION**

Aucune n'est acceptée

**K) EXCLUSION**

Athlète identifié ÉLITE par Ski de fond Québec

**L) MÉDAILLES**

Le nombre de médailles distribuées lors de la Finale provinciale sera de :

- Médailles d'or : 18 (libre 6, classique 6, relais 6)
- Médailles d'argent : 18 (libre 6, classique 6, relais 6)
- Médailles de bronze : 18 (libre 6, classique 6, relais 6)

Aucune médaille ne sera remise aux entraîneurs.

**M) SYSTÈME DE POINTAGE**

Le système de pointage qui sera utilisé sera le suivant :

Épreuve(s) = toutes les épreuves

Points attribués à la première position = 57

Nombre de point séparant chaque position = 1

**N) SYSTÈME DE CLASSEMENT**

Somme de tous les points accumulés des athlètes par région

---

Pour tout changement à cette norme d'opération, la fédération, le mandataire régional ou le COFJQ doit envoyer sa proposition par écrit à **SPORTSQUÉBEC**. **SPORTSQUÉBEC** se réserve le droit d'accepter ou de refuser la demande.